



Manifestation Saint-Denis de La Réunion mars 2009

LES OUTRE-MERS ET LA RÉPUBLIQUE

Françoise Vergès, écrivain
Présidente du Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage
Experte dans l'équipe nationale des EGOM
Directrice équipe scientifique et culturelle de la Maison des civilisations et de l'Unité Réunionnaise

Entre 1948 et aujourd'hui, des dizaines de manifestations violentes ou de très longues grèves ont secoué les terres de l'outre-mer français laissant derrière elles des destructions, des blessés, des morts. Pour les quatre départements d'outre-mer seulement, nous pouvons signaler : en Martinique, manifestations, émeutes, longues grèves en 1948, 1959, 1961, 1971 et 1974 ; Guadeloupe : manifestations, émeutes, longues grèves en 1951-1952, 1967, 1971, 1975 ; La Réunion : manifestations, émeutes, longues grèves en 1958, 1962, 1973, 1978, 1986, 1991 ; Guyane : manifestations, émeutes, longues grèves en 1962, 1974, 1996, 2006, 2008. Il faut y ajouter la longue grève de 2009 qui a mobilisé pratiquement la totalité de la population de Guadeloupe, et les grèves en Martinique, Guyane et La Réunion.

Les morts, les procès contre des syndicalistes et des militants, les emprisonnements, la répression, laissent des traces et construisent un récit qui contredit celui d'une relation harmonieuse et sereine entre outre-mer et « métropole ». Ce terme déjà de « métropole » signale la difficulté à clarifier une relation entachée, de part et d'autre, et ce malgré réformes et programmes successifs, de défiance et de soupçon. La « métropole » est un espace imaginaire sans histoire, sans art, littérature, frontières, débats et conflits. La France par contre a une histoire, connaît conflits et débats. Comment nommer la relation entre la France hexagonale, qui se construit comme communauté imaginée, avec ses récits et ses mythes, et des territoires qui font partie de la République mais ont une histoire, une culture, un environnement régional qui leur donne, chacun, une singularité ? La question reste actuelle.

En ces débuts du 21^{ème} siècle, il semble impossible de continuer à adopter un paradigme qui peut reconnaître ces réalités mais finit toujours par les marginaliser. La colère envers les inégalités qui se creusent, la précarité qui augmente et une dépendance qui étouffe exige de renouveler la manière de penser les outre-mers et la France hexagonale. Une réalité déjà : il y a des outre-mers. Quoi de commun en effet entre la Nouvelle-Calédonie et La Réunion, entre Mayotte et la Martinique, entre la Guyane et Tahiti, sinon d'être des territoires liés, culturellement, politiquement et économiquement, à la France ? Déjà, ce lien est lui-même complexe, travaillé par l'histoire, affecté par les luttes anti-coloniales, affaibli ou renforcé au cours des siècles. Il n'est pas perçu de la même manière à Cayenne et à Nouméa, à Saint-Denis de la Réunion et à Fort-de-France. Rap-

pelons aussi que ces territoires ont chacun une histoire, une culture, et une (ou, des) langue qui ne sauraient être confondues. Rassembler ces territoires sous un seul et unique signe « l'outre-mer » témoigne d'une indifférence ou d'une ignorance de leur spécificité. La République française est aujourd'hui une des grandes puissances maritimes grâce aux territoires qui lui sont rattachés à travers le monde. Plus de 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires spécifiques à la France (dont le maintien des populations est sous responsabilité française) est concentrée sur les 22 % de son territoire que représentent les collectivités d'outre-mer.

Nouvelles temporalités, nouveaux espaces

Adoptant la proposition de Dipesh Chakrabarty de « provincialiser l'Europe » (2001), je récusé le manichéisme binaire imposé par toute une historiographie européenne et qui inscrit la loi suivante : le dominé est condamné à l'anachronisme et à la répétition ; seuls les dominants ont le privilège d'habiter le nouveau et l'actuel. Nombre de discours anti-coloniaux ont cherché à questionner ce manichéisme en opérant un simple renversement : le dominé serait le porteur de la révolution authentique, le dominant n'ayant plus qu'à le suivre. Cette attitude qui eut un intérêt stratégique ne peut plus suffire à répondre aux complexités des nouvelles formes de pouvoir, aux régionalisations qui s'opèrent et aux défis posés par le changement climatique (qui fragilisera plus fortement les territoires d'outre-mer). L'héritage du colonialisme ne constitue pas le pilier central autour duquel s'organisent les temporalités actuelles. Ainsi, aux côtés d'une critique des représentations et du discours colonial, il faut y ajouter une critique des nouvelles formes de domination. Il s'agit aussi de chercher comment formuler les questions de manière nouvelle. Si les outre-mers constituent une 'ressource politique pour la France et pour l'Europe' comment penser ce qui fait, et ne fait pas lien, entre l'outre-mer et la France, entre l'outre-mer et l'Europe ?

Décoloniser la République

Un rêve de république coloniale a existé, il a nourri des générations d'administrateurs coloniaux, a séduit des colonisés. La colonie et la métropole se sont construites l'une avec l'autre et pas seulement l'une

contre l'autre comme on voudrait nous le faire croire ; ce rêve a profondément modelé les pratiques culturelles et politiques de générations de Français.

La question se pose : Qu'est-ce qui rassemble celles et ceux qui ne veulent pas devenir citoyens français au prix d'un renoncement à des croyances, des mythes, une histoire, un passé qui ne sont pas ceux de la France hexagonale ? Quelle « communauté imaginée » peut rassembler des groupes, des individus qui n'ont pas encore construit un « récit partagé » ? Comment réactualiser la république, poursuivre sa démocratisation si nous n'examinons pas ce qui constitue en son cœur même une contradiction de ses principes ? Comment imaginer étendre les droits, l'égalité, que la République garantit à ses citoyens si nous ne revenons sur l'histoire de l'arbitraire, de l'exclusion, de l'état d'exception que fut la colonie ? La république ne fut pas « bafouée », trahie, trompée aux colonies, elle y imposa son utopie régénératrice, l'utopie d'une république coloniale. Les sources du colonialisme républicain sont à chercher non chez ceux qui menèrent la colonisation mais dans les idées mêmes de la république. Il s'agit d'explorer comment et combien la République et la colonie se sont soutenues, se sont confrontées l'une à l'autre et l'une contre l'autre, et surtout comment et combien la République est encore et toujours marquée, modelée par le colonial dans sa politique nationale et internationale.

Le paradoxe est là : une république naît d'une révolution qui porte au monde les idéaux des Lumières - contre la tyrannie, l'exception, pour l'égalité, la liberté- ; cette république se forge au cours des siècles contre les courants conservateurs et partisans de l'inégalité sociale ; elle se fait fort de réaliser sur le territoire français les idéaux de la Révolution ; or, cette république construit un empire colonial où elle fait régner l'exception, l'inégalité, les limites à la liberté et l'arbitraire. La République n'a pas à s'excuser de son passé colonial (pourquoi, puisqu'il faisait partie de son appareil constituant ?), elle a à encourager l'historiographie de ce passé. Or l'historiographie de la république coloniale reste encore aujourd'hui trop souvent prisonnière de ces deux récits, celui de l'indignation/ dénonciation et celui de la mémoire/remords. Elle doit opérer une mutation, redonner de l'épaisseur, du sens aux pratiques, aux représentations de la république coloniale. Revenir sur la colonisation, c'est d'abord admettre qu'il ne s'agit pas simplement d'appréhender une page d'histoire, certes un peu trouble,

mais finalement lointaine, exotique. C'est au contraire réfléchir à l'intime intrication du colonial avec l'histoire nationale, c'est analyser ce qui dans notre culture, dans nos représentations, dans nos rapports à l'Autre et au monde, dans nos modes d'être, de créer, de produire, ce qui est travaillé par le colonial. Ce travail ne vise pas seulement le monde du colonisateur mais aussi celui du colonisé. Sans prétendre donc faire de ce passé colonial l'épicentre de nos tourments contemporains, il faut bien admettre que l'héritage n'est pas sans séquelles.

Une nouvelle citoyenneté

Comment continuer à débattre de la citoyenneté, des principes de la République si l'on n'intègre pas l'histoire concurrente des exclusions, des exceptions aux principes ? Comment ces régions vont-elles exister dans l'Europe, non pas simplement comme région 'ultra-périphérique' mais comme participant actif à l'élaboration d'une Europe qui renoncera à l'eurocentrisme ? Et encore : Quelles contributions peuvent-elles apporter à l'analyse de phénomènes tels que, l'interculturel, la pluralité des religions et une nouvelle laïcité, les liens entre démocratie et pluralité culturelle, entre égalité des citoyens et différence culturelle ? L'étude de ces questions exige cependant un décentrement du regard où ces terres ne sont plus perçues comme un simple

appendice de la France mais comme des lieux singuliers qui pour autant ne peuvent renier leur relation et leur interdépendance avec la France. Double jeu du singulier et de l'assimilé, de l'isolement et du lien. Double injonction de l'héritage : garder, préserver, réaffirmer le passé et le réinterpréter, le critiquer, le déplacer. Pas de nostalgie, pas de glorification de la singularité mais une déconstruction du lieu, une éthique de la mise en cause des certitudes. Revenir sur l'histoire de la subjectivité, du sujet politique, de la démocratie, histoire qui s'inscrit dans une matrice : matrice du déni du sujet (esclavage), de l'exclusion de la démocratie (colonisation), matrice du camp et de l'enfermement (plantation, camp des esclaves et des engagés), mais aussi matrice de la créolisation et de l'invention d'une manière de vivre et de faire. Le principe de République « une et indivisible » (qui ne reconnaît pas les différences) a déjà été plusieurs fois assoupli dans les règlements qui concernent chacun des outre-mers. La situation n'est donc pas aussi bloquée que d'aucuns veulent le dire et les possibilités sont là. Les mutations profondes qui ont marqué le paysage social, économique et culturel de ces départements depuis la fin du statut colonial en 1946 exigent, nous l'avons dit, de nouveaux paradigmes. Les responsabilités de la classe politique dans les outre-mers et en France hexagonale sont grandes dans la difficulté de mettre en place ces nouveaux paradigmes. Dans les outre-mers, peu de vision à long terme, beaucoup de clien-

télisme encore et beaucoup de rentes de situation. Ainsi, seule la Région Réunion a, à ce jour, entamé une politique d'énergie renouvelable qui fait que l'île produit de 30% de son énergie grâce au solaire (et vise 100% en 2025). En France hexagonale, une marginalisation de ces terres dans le récit et l'imaginaire national, la croyance que leurs populations « coûtent ». Il est assez scandaleux que la question du coût de l'outre-mer se pose dans un pays comme la France où les inégalités entre régions sont énormes, notamment entre la région Ile-de-France et les autres régions. Toutes les régions (sauf la région Rhône-Alpes) « dépendent » de l'Ile-de-France pour leur consommation et pour la redistribution des revenus. La dépense publique par habitant est en moyenne de 14 000 euros en France hexagonale alors que dans les DOM, elle évolue entre 6081 euros pour la Guadeloupe (taux le plus haut) et 4987 pour la Guyane (taux le plus bas).

La fragilité de leur économie, les choix successifs des gouvernements de gauche comme de droite, la faible inscription dans leur environnement régional, et l'hégémonie du lien « métropole/outre-mer » qui entravent initiatives et créativité, posent de manière urgente un renouvellement de la pensée qui prenne en compte les héritages de la République coloniale, l'héritage colonial et post-colonial des sociétés outre-mer et les défis qui se présentent.



MARCEL MANVILLE : PARCOURS D'UN MILITANT DU MRAP

Marcel Manville (1922-1998) a été surnommé "l'Avocat militant" parce qu'il n'a jamais séparé sa profession, qu'il aimait avec passion, des causes qu'il défendait par ailleurs. Son talent d'avocat, il l'a avant tout consacré à la défense d'autres militants, "à tous les coins du monde" selon l'expression de Frantz Fanon, militants ou bien simples victimes des maux contre lesquels il s'est dressé.

Ces maux c'étaient le racisme, le colonialisme, l'impérialisme. Et les clients de Marcel Manville, c'étaient, pour la plupart, des Algériens, des Antillais, des Palestiniens, et aussi des Africains vivant sous les dictatures mises en place par les ex-pouvoirs coloniaux (ce qu'on a appelé le "néo-colonialisme").

Et ce combat militant et internationaliste, Marcel Manville l'a mené jusqu'à la dernière minute de sa vie, dernière minute qui s'est déroulée (2 décembre 1998) au Palais de Justice de Paris, devant la Chambre d'accusation où, aux côtés de Nicole Dreyfus, il introduisait la plainte contre X visant les responsables du massacre des manifestants algériens du 17 octobre 1961 à Paris.

C'était la conclusion fulgurante d'un parcours qui commence un demi-siècle auparavant, quand Marcel Manville s'embarque en Martinique sur les navires américains et rejoint à l'âge de 22 ans les forces françaises libres. Il participe ainsi au débarquement du 15 août 1944 en Provence puis à la campagne de terre armée française dans l'est de la France, notamment à la bataille d'Alsace lors de la fameuse contre-offensive allemande de l'hiver 44. Il y reçoit la croix de guerre. A noter qu'il a combattu alors aux côtés d'autres Antillais notamment Frantz Fanon qu'il devait retrouver plus tard dans la révolution algérienne. C'est aussi au cours de cette campagne militaire qu'il découvre (à travers des incidents rappelant ceux décrits par le film "Indigènes") ce qu'est le racisme, au sein même de l'armée française, ce qui l'amène à donner un nouveau sens, plus idéologique, plus internationaliste aussi, à ce premier combat initialement purement patriotique.

Lutter contre le racisme, c'est aussi le sens de son engagement au MRAP dont il sera l'un des membres fondateurs en 1949.

Ses convictions le conduisent également à s'approcher, peu après la guerre, des anticolonialistes français et notamment du parti communiste français qui mène la lutte contre la guerre d'Indochine puis contre la guerre d'Algérie. Il fait partie du collectif d'avocats qui prend en charge la défense des militants algériens détenus. Louisa Higilariz dans son témoignage autobiographique recueilli par Anne Nivat ("l'Algérienne") évoque le style de Marcel Manville, style fait à la fois de décontraction, de solidarité fraternelle, de détermination. Le

renom de l'avocat-militant attire l'attention des tueurs de l'OAS qui le ciblent dans un attentat à la bombe à son domicile parisien. D'autres personnalités sont visées ces mêmes jours par la terreur fasciste.

Il participe à l'organisation de la première conférence internationale sur la Palestine à Paris en 1966. La solidarité avec la Palestine sera un point fort de son action militante internationale qui lui fera croiser le chemin d'autres grands militants anticolonialistes comme Henri Curiel. Il sera aussi l'avocat du représentant de l'OLP à Paris Mahmoud El Hamchari, assassiné par un commando israélien à Paris en décembre 1972. Marcel Manville prend garde de ne jamais séparer ce combat de celui parallèle et complémentaire contre toutes les réminiscences de l'antisémitisme dont certaines trouvent de faux prétextes dans la politique d'agression permanente conduite par l'Etat d'Israël.

Dans la troisième partie de sa vie, à l'âge de 50 ans passés, il retourne vivre dans son pays natal, la Martinique, et participe à la reconstruction de l'identité nationale de l'île ainsi que de l'île-sœur de la Guadeloupe. Il va poursuivre cette action de fond sur quatre plans :

- l'analyse et la dénonciation du colonialisme, sous les formes nouvelles ou masquées qu'elles prennent aux Antilles ;
- la lutte contre l'isolement des Antilles départementalisées par rapport aux autres îles caraïbes et notamment à Haïti ;
- le combat pour la mémoire de la traite et de l'esclavage (et le dernier discours -décembre 98 de Marcel Manville, à Lisbonne, dans le cadre d'une conférence de l'Unesco, est une contribution majeure à ce devoir de mémoire et à sa signification militante, tout comme "le procès de Christophe Colomb", mémorable contre-pied à la célébration du cinq centième anniversaire du héros espagnol) ;
- enfin la redécouverte aux Antilles, où elle restait ignorée, de l'œuvre et de la vie de Frantz Fanon, le "héros-silex" de la révolution algérienne et du flamboyant et fameux livre "les damnés de la terre". Ce sera le "Mémorial Fanon" et la création du Cercle Frantz Fanon qui restera à la pointe de l'action anticolonialiste aux Antilles et à Paris.

C'est aussi dans cet esprit fanonien que Manville n'oubliera jamais le lien noué dans le sang avec l'Algérie et, on l'a vu, ses derniers mots sont pour l'Algérie et les victimes d'octobre 61. Et on verra aux obsèques de l'avocat militant, dans sa ville natale de Trinité, côte à côte dans les rangs de la foule, les drapeaux de Martinique, de Guadeloupe, de Palestine, de France et d'Algérie.